

DEPARTEMENT de l'OISE
**S.I.V.O.M. des VILLAGES de la VALLEE du
REVEILLON**

☒ Mairie – 12 rue Jean-Baptiste Crèvecoeur – 60240 LATTAINVILLE

☎ 03 44 49 96 87

Courriel : sivom.vvr@orange.fr



TRANSPORTS SCOLAIRES – RAPPEL

Quelques règles élémentaires concernant le transport de nos enfants méritent d'être rappelées :

SÉCURITÉ :

- Les enfants doivent être attachés et ne doivent en aucun cas se déplacer, crier ou gesticuler pendant les trajets,
- Les montées et descentes des enfants ne peuvent être faites qu'aux seuls arrêts de bus.

ASSURANCES :

- Pour des problèmes d'assurance, les trajets sont prévus depuis l'arrêt de car jusqu'à l'école concernée. Depuis la rentrée 2016-2017 les inscriptions, **obligatoires**, pour le transport scolaire se font, au mois de juillet, directement auprès du Conseil Départemental (site web : oise.mobilite.fr - rubrique transports scolaires), par les parents ; le SIVOM n'intervient donc plus dans cette démarche, ni dans celle des dérogations.

HORAIRES :

- Les temps de trajet étant calculés au plus juste afin de s'adapter aux horaires des écoles, il est impératif de respecter les horaires communiqués par le Conseil Départemental et affichés dans les cadres des mairies.
- le personnel du SIVOM n'est pas responsable des élèves de primaire après la descente du bus, même en cas d'absence du responsable légal de l'enfant. Il est de la responsabilité des parents de prévenir le personnel du SIVOM le plus rapidement possible de leur impossibilité d'être présents lors de l'arrivée du bus à l'arrêt habituel.
- le personnel du SIVOM pourra prendre en charge exceptionnellement l'enfant seul, s'il est prévenu suffisamment tôt d'un imprévu.

RESPECT DU PERSONNEL :

- La politesse et le respect sont dus aux accompagnatrices et au chauffeur de car.

RESPECT DU MATERIEL :

- Il est interdit de mettre les pieds sur les sièges et de manger dans le car.

Le Président, Laurent STEINER